

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2024

DEL-2024-169

L'An deux mille vingt-quatre, le 20 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 13/06/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PELLARIN,  
PEUGNIEZ.

**Suppléants :** MM. GAILLARD, PASQUIER.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, GYSELINCK, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, DEAGE.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, CHARBONNIER, DUGAVE, REY.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes MAYORAZ, WENDLING,  
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES.

**Suppléants :** .

### Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, PARIS,  
MM. BUFFLIER, BURNET, MARTIN-COCHER, VILLARD.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,  
BOUVARD C, BOUVARD M, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE,  
CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,  
FOURNET, FROSSARD, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,  
HACQUIN, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY,  
LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PERRISSIN-  
FABERT, PERY, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, ECLARD, GIZARD, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS : du  
SYANE.

Membres en exercice :	105
Présents :	40
Membres habilités à prendre part au vote :	105
Votants :	40
Représentés par mandat :	6

**Objet : NUMERIQUE - REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE ET PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (RTGE/PCRS) - INTEGRATION DE NOUVELLES MODALITES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

**Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ**

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la réglementation impose la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un fond de plan topographique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Le SYANE est Autorité Publique Locale Compétente (APLC) du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de la Haute-Savoie. Il en porte le budget et est responsable du service et de sa gouvernance. Le SYANE mène ce projet en partenariat avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) sur qui il s'appuie pour son expertise en matière d'acquisition de données géographiques, et pour ses compétences dans la diffusion de données. Une convention de partenariat, signée le 9 septembre 2021 par le SYANE et la RGD, précise les rôles et responsabilités de chacun.

Pour rappel, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan topographique de haute précision représentant les éléments des rues et permettant aux gestionnaires de réseaux de positionner leurs réseaux de façon précise.

Depuis 2020, pour les besoins du PCRS, le SYANE réalise une modélisation numérique du territoire, et génère de nouvelles données géoréférencées, dont les collectivités de Haute-Savoie ne disposaient pas jusqu'à présent et dont elles auront besoin à l'avenir pour la bonne gestion de leurs services publics en complément du PCRS. Il s'agit notamment de photographies aériennes et modèles d'élévation de très haute précision, de vues immersives, et de modélisations 3D qui constituent un Référentiel Très Grande Echelle (RTGE).

Depuis 2022, le SYANE a rencontré les principaux gestionnaires de réseaux publics afin de présenter la gouvernance du projet et le mode de cofinancement basé sur le linéaire de voirie concerné par les réseaux de chacun des gestionnaires. Ce mode de calcul des participations a permis d'atteindre et de dépasser l'objectif initialement prévu de cofinancement du projet, (85 % de participations par les différents gestionnaires de réseaux et de 15 % par le mécanisme du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Cependant, ce mode de calcul des participations n'est pas adapté à tous les gestionnaires de réseaux, notamment ceux dont les réseaux sont situés hors du domaine routier :

- gestionnaires de rivières concernés par la réglementation PCRS pour les digues,
- gestionnaires de réseaux situés en espace naturel (réseaux d'enneigement en domaine skiable, conduites forcées, etc.).

Par ailleurs, de nombreuses collectivités non gestionnaires de réseaux ont manifesté leur intérêt de pouvoir bénéficier des données produites dans le cadre du PCRS pour améliorer leur service public.

Pour répondre à ces besoins, un nouveau mode de participation est donc proposé, basé sur une répartition au prorata surfacique. Ce montant a été calculé en mettant en rapport le linéaire de voirie des principaux gestionnaires avec la superficie du territoire couvert.

Le montant de participation est établi à : **45 € TTC/km<sup>2</sup>**.

Ce mode de calcul des participations est donc exclusivement réservé à des partenaires gestionnaires de réseaux en dehors du domaine routier, ou des partenaires non gestionnaires de réseaux.

Ainsi, les membres du Comité syndical sont invités :

1. à approuver ces nouvelles modalités de participations financières.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**



**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE